CHAMPAGNAC-LA-PRUNE LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2023

<u>Présents</u>: Christelle BIDAULT, Jacques BOMBAL, Bruno BRINDEL, Jean-Paul CHATAUR, Sandra FAUCHER, Stéphanie JAUILHAC, Serge LEFEVBRE, Lionel MARTY, Roland POUGET

<u>Excusés</u>: Michel DUBOIS représenté par Christelle BIDAULT, Grégoire NAVEZ représenté par Jean-Paul CHATAUR

<u>Désignation d'un secrétaire de séance :</u> Roland POUGET Approbation du procès-verbal du 29 septembre 2023 :

Pour : 5 (Christelle BIDAULT x 2, Jacques BOMBAL, Sandra FAUCHER, Lionel MARTY) Contre : 4 (Bruno BRINDEL, Stéphanie JAUILHAC, Roland POUGET, Serge LEFEVBRE)

Abstentions: 2 (Jean-Paul CHATAUR x 2),

DCM N°2023-31 : Zone d'accélération des énergies renouvelables

Le conseil municipal:

- Renouvelle fermement son opposition à tout projet d'implantation d'éoliennes sur son territoire. Il rappelle qu'il a exprimé les 13 octobre 2017 et le 28 août 2020 son opposition à l'unanimité, et que pour autant le projet en cours sur la commune n'est toujours pas arrêté. Cela génère un climat de défiance vis-à-vis de la demande faite, d'identifier des zones d'accélération des énergies renouvelables.
- Prend acte de l'absence de proposition formalisée de zonage sur les parcelles privées, de la part des habitants
- Décide, dans ce contexte, de ne pas déterminer de zone d'accélération. Les élus ne souhaitant ni s'immiscer dans des questions d'ordre privée, ni être l'interface entre les investisseurs privés et les propriétaires.
- Tient à s'engager dans la transition écologique de son territoire. A ce titre, il est favorable à la mise en place de la géothermie et de panneaux photovoltaïques sur toiture, comme solutions de développement d'énergies renouvelables, tant chez les particuliers que pour les bâtiments de la commune. Ainsi, il est prévu de mettre des panneaux photovoltaïques sur le garage et le restaurant bar multiservices, actuellement en cours de conception. Le conseil réfléchit aussi à la mise en place de la géothermie, comme solution de chauffage pour le restaurant bar multiservice. *Résultat du vote* ➤ *Pour : 11*

DCM N°2023-32 : Participation au spectacle de Noël des écoles

Le conseil municipal accepte de participer au spectacle de Noël des écoles et versera une subvention de 196 € à l'APE. *Résultat du vote* ➤ *Pour*: 11

<u>DCM N°2023-33 : Rapport annuel sur Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable du Syndicat des Eaux des 2 Vallées</u>

Le conseil municipal valide le RPQS qui lui a été présenté au titre de l'année 2022.

Résultat du vote ➤ Pour: 8 Abstentions: 3 (Bruno BRINDEL, Serge LEFEBVRE, Roland POUGET)

DCM N°2023-34: Désignation du référent déontologue de l'élu local

Le conseil municipal désigne Me Martine GOUT pour exercer la mission de référent déontologue de l'élu local. En cas d'absence ou d'impossibilité de sa part, les élus de Champagnac la Prune pourront saisir Jacques VAYLEUX.

Résultat du vote Pour: 11

DCM N°2023-35: Budget 2023: Décision modificative

Le conseil municipal procède aux réajustements des comptes et approuve la décision modificative suivante : compte 2132 (immeubles de rapport) : - 460 000 ; compte 231 (travaux en cours) : + 460 000 **Résultat du vote** > **Pour : 7 Abstentions : 4** (Bruno BRINDEL, Stéphanie JAUILHAC, Serge LEFEBVRE, Roland POUGET)

DCM N°2023-38: Avenant à la convention avec la SPA pour la stérilisation des chats errants

Le conseil municipal autorise madame le Maire à signer un avenant à la convention 2023 avec la SPA pour la stérilisation de 4 chats supplémentaires.

Résultat du vote ➤ Pour : 10 Abstentions : 1 (Lionel MARTY)